

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 D 00721

Numéro SIREN : 539 641 795

Nom ou dénomination : SC MAGELLAN

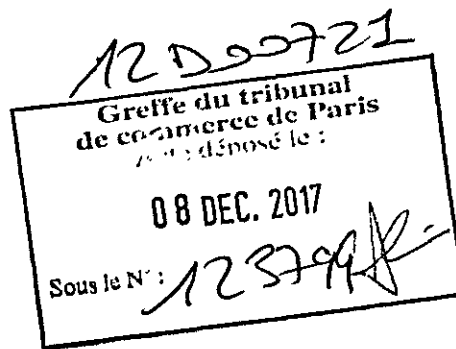
Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2017 sous le numéro de dépôt 123799



1713083501

DATE DEPOT :	2017-12-08
NUMERO DE DEPOT :	2017R123799
N° GESTION :	2012D00721
N° SIREN :	539641795
DENOMINATION :	SC MAGELLAN
ADRESSE :	16 avenue Elisée Reclus 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2017/12/06
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

R506122017



MAGELLAN

SC au capital de 5 967 680 euros

Siège social :

16 AVENUE ELISEE RECLUS
75007 PARIS

R.C.S. : PARIS 539 641 795

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE MAGELLAN,
SOCIETE CIVILE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



**AGM
AUDIT
LEGAL**

Commissaires aux comptes

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL
Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29
E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com

MAGELLAN

SC au capital de 5 967 680 euros

Siège social :

16 AVENUE ELISEE RECLUS

75007 PARIS

R.C.S. : PARIS 539 641 795

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE MAGELLAN,
SOCIETE CIVILE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 15 novembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

.../...

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SAINT MARCEL, le 6 décembre 2017



Commissaire aux comptes et à la transformation
AGM AUDIT LEGAL
Yves LLOBELL